



PERF Arbitrage
UFR STAPS - Campus des Cézeaux
BP 104 - 63172 AUBIÈRE Cedex
perf.arbitrage@univ-bpclermont.fr

**Procès verbal du premier conseil de gestion
du PERF Arbitrage**

Séance Plénière

***PARIS – Siège du Groupe La Poste
11 juillet 2012***

Présents (par ordre alphabétique) : Mathias BERNARD, Alain BUSSIERE, Eric DORE, Pascale DUCHE, Joël DUME, Sabine FOUCHER, Jean-Raphaël GAITEY, Romuald NGUYEN, Vincent RELAVE, Géraldine RIX-LIEVRE, Marie-Christine TOCZEK

Excusés (par ordre alphabétique) : Marc BATTA (*procuration donnée à Romuald NGUYEN*), Marc BERGER, Madame le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, Hervé COMBAZ, Christine DULAC-ROUGERIE, Didier MENE (*procuration donnée à Joël DUME*), Georges VIGARELLO (*procuration donnée à Géraldine RIX-LIEVRE*).

Géraldine RIX-LIEVRE introduit le conseil en mentionnant le plaisir qu'elle a d'animer ce premier conseil de gestion, accueilli au siège du Groupe La poste, partenaire de l'Université Blaise Pascal dans le cadre de différentes initiatives de formations, de recherches sur l'arbitrage. Elle souligne l'importance du moment qui inaugure une nouvelle phase de ce travail de collaboration avec les différentes institutions représentées ce jour.

I. Le PERF Arbitrage : missions et ambitions

Les statuts figurent en intégralité dans les documents communiqués. Ces statuts ont été votés le 30 septembre 2011 par le conseil d'administration de l'Université Blaise Pascal et validés par le Rectorat le 22 novembre 2011. Une annexe sera ajoutée à ces statuts dans laquelle sera précisée la liste des membres du conseil de gestion ainsi que le montant d'apport à la dotation de chacun des partenaires.

a. Genèse

Le PERF Arbitrage s'inscrit dans la continuité d'une dynamique partenariale qui associe recherche et formation.

Elle a débuté par le travail de thèse de Géraldine RIX-LIEVRE qui a permis avec différents collaborateurs au sein de l'UFR STAPS de créer le Diplôme Universitaire (DU) « Sport de haut-niveau et arbitrage », avec le soutien de La poste, et la participation de 4 fédérations de sports collectifs que sont la Fédération Française de Football, la Fédération Française de Rugby, la Fédération Française de Basket-ball et la Fédération Française de Handball. Ce DU qui compte à ce jour 3 promotions (la 3^{ème} est sur les années 2011/2013) s'articule parallèlement avec des travaux de recherche soutenus par La Poste et renforcés par la Région Auvergne. L'option arbitrage sportif qui s'adresse (à l'inverse du DU) à des jeunes arbitres prometteurs ouvre à l'Université, en septembre 2012.

b. Objet

Le PERF se donne pour objet de contribuer à la connaissance, la reconnaissance et la valorisation de l'arbitrage. Il s'agit de mettre en commun des forces et des idées pour construire des initiatives innovantes accompagnant l'évolution et le développement de l'arbitrage.

Pour ce faire, le PERF se donne les moyens de pérenniser et renforcer la dynamique partenariale dont il est issu. C'est une structure, à gouvernance partagée, fédérant des acteurs de natures différentes autour des questions d'arbitrage. Les membres fondateurs ont d'ores et déjà été rejoints par d'autres partenaires qui viennent renforcer cette dynamique. Les deux seuls partenaires contactés et qui ont rejoint le PERF sont la Région Auvergne et la Ville de Clermont-Ferrand. Ces partenariats marquent un véritable ancrage territorial à cette dynamique, qui offre un cadre d'études privilégié et un environnement de recherche favorable.

c. Missions

Les missions du PERF se décomposent de la façon suivante :

- **Formation** :
 - Le DU « Sport de haut-niveau et arbitrage », destiné aux arbitres de haut-niveau,
 - L'option arbitrage sportif dans les filières universitaires, destinée aux jeunes arbitres prometteurs,
 - Des modules de formation pour compléter, appuyer, accompagner les formations proposées par les fédérations ;

- **Recherche** :
 - Interaction Arbitre Joueurs,
 - Construction du métier,
 - Activité collective des arbitres,
 - Arbitrage et management ;

- **Valorisation** :
 - des actions de communication, diffusion scientifique et de vulgarisation,
 - la création d'un pôle de documentation (physique et virtuel),
 - la construction d'un réseau d'experts.

d. Ambitions

Les ambitions du PERF Arbitrage sont aujourd'hui :

- D'accompagner l'arbitrage dans son évolution au sein d'un milieu sportif en pleine mutation en faisant de ce pôle, une véritable ressource pour les fédérations, les arbitres, qui pourrait accompagner les politiques sportives à l'échelle locale mais aussi nationale, en étant une force de proposition ;
- De construire et porter une parole alternative sur l'arbitrage qui montrera la complexité de l'arbitrage aujourd'hui en contribuant à la connaissance et à la reconnaissance de l'activité des arbitres ;
- De constituer un centre de ressources labellisé par l'ensemble des institutions liées au sport, à l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- De devenir une référence internationale dans la connaissance, la reconnaissance et la valorisation de l'arbitrage ; La première étape pourrait être l'organisation d'un colloque international.

La discussion est ensuite engagée.

Jean-Raphaël GAITEY souligne l'importance d'asseoir avant tout une reconnaissance nationale.

Joël DUME précise que pour la FFR, le PERF s'inscrit dans la continuité mais aussi dans la complémentarité de ce que proposent les fédérations. Si la formation technique est bien assurée en interne, c'est le DU « Sport de haut-niveau et arbitrage » qui a apporté un regard plus transversal sur l'arbitrage. L'option arbitrage sportif dans les études universitaires s'inscrit dans la même complémentarité. Elle permet, de plus, de poursuivre le travail effectué dans les pôles espoirs. Le PERF constitue aussi une impulsion : l'engagement de nouveaux acteurs issus du monde économique et institutionnel témoigne d'une vraie reconnaissance et permet de faire parler de l'arbitrage positivement et de le valoriser.

Marie-Christine TOCZEK, précise que ce projet repose sur de véritables bases scientifiques reconnues nationalement mais aussi internationalement. Cette reconnaissance, rejaillit directement sur le laboratoire ACTé, qui a été très bien noté par l'Agence d'Evaluation de la Recherche en France. En revanche, elle rappelle que croiser recherche fondamentale et appliquée est difficile. C'est donc un défi que le PERF devra relever.

Vincent RELAVE souligne l'importance de s'interroger sur le mot « arbitrage ». A ce jour, les études s'intéressent uniquement au terrain. Peut être faudra-t-il envisager un jour des travaux sur ce qu'il se passe dans les tribunes, autrement dit, élargir le champ de l'arbitrage.

Joël DUME rebondit en insistant sur la différence fondamentale qui existe entre l'arbitre de sport collectif qui doit trancher, gérer des hommes, des conflits ce qui va bien au-delà des connaissances techniques, et le jugement individuel, la fonction du juge arbitre dans sports individuels.

Géraldine RIX-LIEVRE note la nécessité de proposer une vraie définition de l'arbitrage et de prendre en compte plus largement le contexte, l'environnement l'arbitrage. Le Projet de recherche « De l'activité de l'arbitre à la construction du métier : performance et conditions d'exercice » a d'ailleurs avancé dans cette voie.

Selon Pascale DUCHE, il est important lorsqu'on devient une référence dans un domaine de bien gérer les demandes sans devenir ni juge ni arbitre.

Géraldine RIX-LIEVRE précise que ces questions justifient la réflexion sur le contenu d'un programme d'activité.

Alain BUSSIERE indique que si la Région Auvergne soutient ce projet ce n'est pas principalement pour une raison géographique mais pour sa qualité scientifique. La dynamique partenariale s'est construite autour d'un noyau scientifique solide avec des perspectives intéressantes en termes de management par exemple. Le sport collectif se veut être une métaphore de la société. La place de l'arbitre dans cette organisation est donc importante. L'arbitre n'est pas simplement le détenteur des règles mais celui qui de part son interprétation devient le principal acteur de la qualité du match. Celui qui gère les règles peut le faire de façon plus ou moins efficace dans l'intérêt collectif.

II. Rôle et prérogatives du conseil

Le conseil :

- Délibère sur le programme d'activités de la fondation,
- Statue sur le budget,
- Détermine la politique de développement partenarial,
- Définit la stratégie de communication,
- Choisit en son sein son président et le bureau de la fondation.

Le conseil d'administration de l'université ayant voté le budget de l'année civile 2012 alors que le conseil de gestion du PERF n'était pas encore en place, le budget ne sera pas voté sur ce conseil. Le budget 2013 sera voté en octobre lors du prochain conseil.

III. Election du président du PERF Arbitrage et du bureau

Le Président et le bureau sont élus à la majorité simple au sein du conseil de gestion. Le bureau doit être composé de 4 personnes : un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Il semble important d'élire au poste de Président et de Vice-président des personnes bénéficiant d'une notoriété importante qui auront un vrai rôle de représentation grâce à cette notoriété, et de prise de parole. La présence à ces fonctions de personnes extérieures à l'Université Blaise Pascal soulignerait le caractère partenarial de cette structure.

Proposition :

Titres	Noms	Collège	
Directeur d'études à l'EHESS	Georges Vigarello	3	Président
Directeur de la communication du groupe La Poste	Vincent Relave	1	Vice-président
Directeur de l'UFR STAPS	Eric Doré	2	Secrétaire
Maitre de conférences à l'UFR STAPS	Géraldine Rix-Lièvre	2	Trésorier

Le conseil de gestion valide à l'unanimité (14 votes) la composition du bureau.

IV. Désignation du délégué général

La proposition du délégué général est statutaire. Le délégué général doit être une personne de l'Université Blaise Pascal, qui a des compétences exécutives et un rôle opérationnel.

Il accompagne la mise en œuvre et contrôle l'exécution matérielle des projets retenus par le conseil de gestion de la fondation.

Il élabore le rapport annuel d'activité présenté au conseil de gestion de la fondation.

Il travaille à l'élaboration de propositions de projets.

Il contribue à la recherche de nouveaux partenaires.

Il rédige le procès verbal des conseils de gestion, le soumet au Président et au bureau et se charge de la diffusion auprès des membres du conseil et du Président de l'université.
Il suit la comptabilité administrative de la fondation, en relation avec les services financiers et comptables de l'université et avec le trésorier de la fondation.

Le conseil de gestion valide par 13 votes « pour » et 1 « abstention » la désignation de Géraldine RIX-LIEVRE comme Déléguée Générale.

V. Programmes d'activité : orientation et élaboration

a. Rappel des activités 2012 du PERF

➤ Les actions de formation

- *Le Diplôme Universitaire « Sport de haut-niveau et arbitrage »*

Le PERF organise en 2012-13 la 2^{nde} année de la 3^{ème} promotion. Trois séminaires seront organisés :

1/ Paris du 20 au 22 novembre 2012 : séminaire couplé au championnat du monde de Karaté qui auront lieu à Paris Bercy qui permettra d'organiser des tables rondes ou débats sur le thème de « arbitrage et technologie » ;
2/ Clermont-Ferrand du 29 au 31 janvier 2013 : séminaire qui permettra la rencontre entre les arbitres de haut-niveau (du DU) et les jeunes prometteurs de l'option arbitrage sportif ;
3/ Paris du 26 au 28 mars 2013 : séminaire couplé au match international de Football France-Espagne qui se jouera au Stade de France le 26 mars, qui permettra d'aborder le thème de « l'arbitrage à l'international ».

- *L'option arbitrage sportif*

La commission pédagogique s'est réunie le 10 juillet 2012 afin d'émettre un avis sur les candidatures reçues. L'UFR STAPS a reçu 13 candidatures :

- 12 en Licence et 1 en Master,
- 5 en football et 8 en rugby,
- Sur 4 filières de formation : STAPS, Langues Etrangères Appliquées, Mathématiques et Anglais,
- 11 candidats retenus, 2 refusés selon deux critères principaux : niveau d'arbitrage et investissement de chaque candidat dans l'arbitrage.

Des logements au CROUS ainsi qu'une aide à l'installation d'un montant de 500 euros ont été attribués aux étudiants qui n'ont pas obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Clermont-Ferrand (et qui par conséquent ne seraient pas venus à l'Université Blaise Pascal s'il n'y avait pas eu cette option). La commission pédagogique a également acté l'attribution de bourses au mérite basées sur les résultats universitaires de l'année 2012-13.

Eric DORE précise que cette option étend l'offre de formation dédiée aux arbitres à la formation initiale (le DU étant de l'ordre de la formation continue). Cette option permet qu'un certain nombre de connaissances, de pratiques, de compétences liées à l'arbitrage soient reconnues dans le milieu universitaire. C'est un parcours particulier au sein de l'Université.

Mathias Bernard souligne que cette option est proposée dans toutes les filières de l'Université.

Joël DUME confirme l'importance du critère « engagement dans l'arbitrage » pour le choix des candidats.

Romuald NGUYEN met en garde sur l'utilisation du terme « prometteur » utilisé pour qualifier les jeunes arbitres retenus, afin de ne pas leur « vendre du rêve ». Il ne faudrait pas que les candidats retenus pensent que la Fédération les soutient tout particulièrement.

La commission pédagogique s'est véritablement interrogée sur la cohérence entre le parcours universitaire et la formation arbitrage. L'option n'est pas synonyme de réussite dans l'arbitrage. Le parcours universitaire a également été déterminant dans la sélection des candidats.

Même s'il a bien été précisé aux candidats, au moment du dépôt des dossiers de candidature, que l'option arbitrage sportif est un moyen de suivre une double progression, dans le cadre d'études universitaires, à la fois sur le plan des compétences professionnelles mais aussi des connaissances scientifiques, Géraldine RIX-LIEVRE s'engage à bien leur repréciser, dès la rentrée de septembre, que leur admission ne garantit aucunement un avenir de haut-niveau.

Eric DORE et Pascale DUCHE précisent qu'il existe à l'Université Blaise Pascal un dispositif pour les sportifs de haut-niveau et bon niveau et que l'option arbitrage sportif s'inscrit dans la même philosophie.

➤ **Les actions de recherche**

Il s'agit pour l'année 2012 de poursuivre les 3 programmes en cours.

Les programmes « Interaction joueurs-arbitre » et « Construction du métier » en sont au stade de diffusion et d'investigations complémentaires.

Le programme « Activité collective des arbitres » est mené dans le cadre d'une Thèse CIFRE, supportée par La Poste et développée par Simon BOYER. Les investigations de terrain doivent débiter au mois d'Août.

Jean-Raphaël GAITEY souhaiterait plus de précision concernant la visibilité et les résultats de ces programmes. Il souligne l'importance d'un exposé à destination du grand public ou à minima des licenciés et des arbitres, afin que les Fédérations puissent en bénéficier. Il ajoute que l'une des missions de La Poste dans le PERF est de trouver les passerelles entre activités de recherche et besoin de terrain. L'entreprise est le trait d'union entre l'Université et le Sport.

La proposition de Géraldine RIX-LIEVRE et Joël DUME, pour la FFR, est donc d'avoir un premier retour avec les arbitres de haut-niveau sur l'interaction joueurs arbitres et avec les superviseurs de la Fédération Française de Rugby sur ce que qu'est l'activité d'un superviseur. Un exposé en interne au sein de La poste pourrait être envisagé. En effet, le niveau de formalisation des résultats à ce jour le rend plus accessible qu'il y a un an lorsqu'il était encore très théorisé.

Une étape de condensation des résultats est nécessaire de pouvoir valoriser et vulgariser.

Sabine FOUCHER précise qu'il faut des temps de restitution.

Selon Vincent RELAVE et Géraldine RIX-LIEVRE, il est important de trouver un juste équilibre entre la recherche fondamentale et appliquée.

➤ **Les actions de valorisation**

Le PERF doit :

- élaborer une stratégie (planning, partenariats, ...) de constitution de ressources documentaires (contact pris avec l'INSEP) qui pourrait devenir opérationnelle en 2013 ;
- élaborer un retro-planning pour l'organisation d'un colloque international et définir les critères principaux : envergure du colloque, format, etc., de façon à pouvoir commencer à travailler sur le projet en 2013.

b. Présentation du budget 2012

Même s'il n'a pas à être voté, le budget prévisionnel 2012 est présenté. Certains postes sont commentés.

Au niveau des recettes, il faut noter que : L'apport à la dotation est enlevé des recettes car il n'est consommable qu'à hauteur maximal de 20% par an. D'autres apports en nature (Thèse CIFRE, Taxe d'apprentissage versée par la Poste pour soutenir le DU, mise à disposition de moyen de personnel, de matériel, par l'Université) n'apparaissent pas sur le plan comptable.

Au niveau des dépenses :

- De personnel :
 - o Un certain nombre de ces dépenses sont prises en charge par l'Université directement (gestion, communication, décharges de direction, ..) ;
 - o Au niveau de la recherche, il y a la thèse CIFRE et un ingénieur d'étude à 50 % sur 6 mois de l'année ;
 - o La responsabilité administrative du PERF et le support d'un ingénieur d'étude à mi-temps constituent des dépenses réelles du PERF.
- De formation :
 - o Les bourses de mérite ne pourront être octroyées qu'en fin d'année universitaire soit en 2013.
 - o Il est envisagé de créer une plate forme de formation à l'anglais (à destination des arbitres du DU, de l'option, mais peut être aussi d'un certain nombre d'arbitres des fédérations sur le thème de la communication avec les joueurs, et des superviseurs) ce qui représente un coût relativement important les premières années

Il est indiqué au conseil que cette année le taux d'exécution budgétaire sera faible en raison d'un fonctionnement sur uniquement 6 mois environ de l'année 2012. En effet, seul le DU a fonctionné en année complète. Le PERF vient seulement de prendre le relais sur le projet Région avec notamment le recrutement d'un ingénieur d'étude à temps partiel (50%). L'option arbitrage sportif ne débute qu'en septembre.

Seuls l'attribution des bourses d'installation aux candidats extérieurs à l'académie de Clermont-Ferrand (6 x 500€) et le report de la somme restante sur l'année 2013 en vue de l'attribution de bourses au mérite en fin d'année universitaire sont mises au vote.

Le conseil valide à l'unanimité (14 votes).

c. Proposition de principes généraux relatifs à l'engagement du PERF dans un projet

➤ **Le cadrage thématique**

Les projets portés par le PERF doivent concerner :

- La thématique « arbitrage » (intervention dans le cours du jeu, montrer au joueur ce qui est possible),
- La valorisation de l'arbitrage,
- L'accompagnement de l'évolution de l'arbitrage (ne pas être déconnecté des acteurs de terrains).

➤ **Le traitement de la demande**

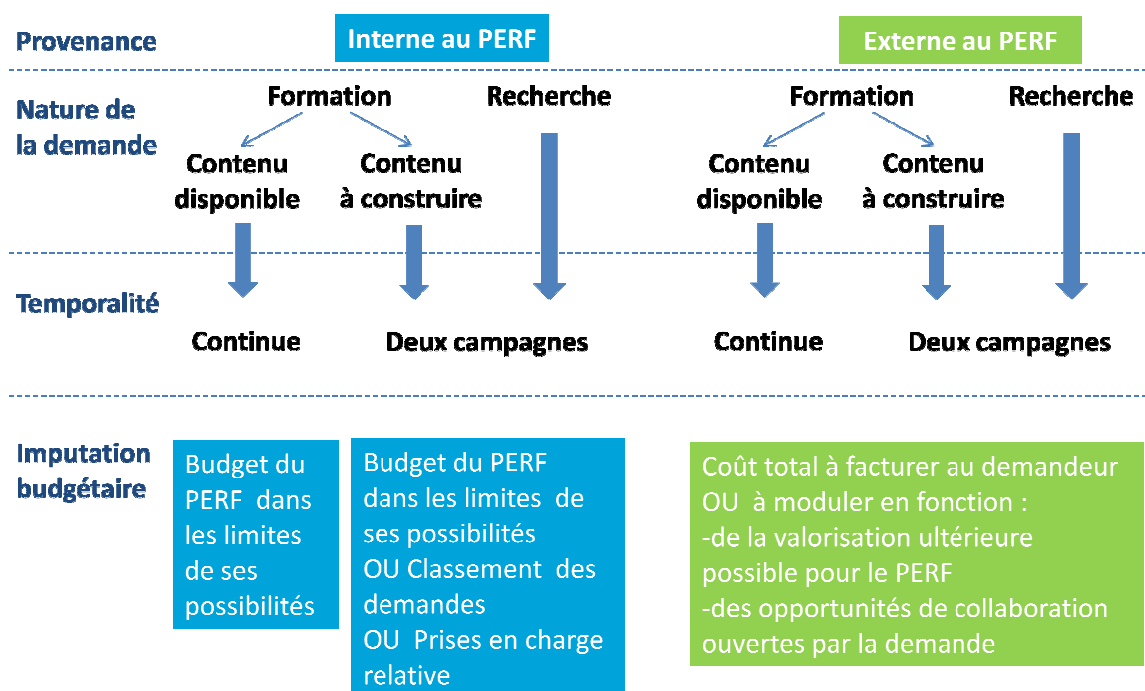
Différentes modalités de traitement de la demande en termes de :

- Temporalité,
- Circuit de décision,

Sont envisagées.

La caractérisation de la demande et son traitement (temporalité, circuit de décision, imputation budgétaire) se fait en fonction :

- Du demandeur: membre fondateur/donateur du PERF (en passant par les structures siégeant au conseil : fédérations, directions nationales, ...) ou extérieur ;
- De l'activité ciblée : formation avec un contenu disponible, formation à construire, ou activité de recherche (facteur discriminant : investissement en terme de temps).



Les deux campagnes annuelles sont prévues aux mois de mars et octobre.

Selon Eric DORE, une telle organisation nécessite une parfaite connaissance des engagements actuels du PERF.

Géraldine RIX-LIEVRE confirme qu'il est important qu'un état, un rapport et un prévisionnel d'activité soient élaborés.

Selon Alain BUSSIERE, un plan d'action collectif correspondant au périmètre des moyens disponibles doit être construit.

Pascale DUCHE ajoute que cette anticipation est primordiale pour les actions de valorisation qui risquent d'être les plus chronophages. Cette anticipation pourrait se faire en s'appuyant sur un calendrier évènementiel.

Sabine FOUCHER se demande s'il ne serait pas intéressant de proposer à l'INSEP une thématique transversale sur le thème de l'arbitrage.

Géraldine RIX-LIEVRE propose pour le prochain conseil de gestion de préparer un positionnement des actions de valorisation et de communication (qui, quoi et comment).

Le conseil de gestion valide à l'unanimité (14 votes) la proposition de principe de construction du programme d'activité présenté.

d. Proposition de délégation de pouvoir au bureau

Géraldine RIX-LIEVRE propose de déléguer le pouvoir au bureau du PERF pour les demandes de formations avec un contenu disponible, formulées par un demandeur interne au PERF et formulées par un demandeur externe au PERF à condition qu'il n'y ait pas de question d'image ou de conflit éventuel.

Elle propose en revanche de laisser le pouvoir au Conseil de Gestion du PERF, pour les demandes de formations avec un contenu à construire, ou d'activités de recherche, formulées par un demandeur interne ou externe au PERF.

Le conseil de gestion valide à l'unanimité (14 votes) cette proposition de délégation de pouvoir.

VI. Développement partenarial

a. Rappel des apports des partenaires actuels du PERF

Membres	Volonté initiale	Partenaires	Durée	Dotation	Apports financiers	Autres apports
Fondateurs	Rapport direct avec l'arbitrage : - Partenaire historique de l'arbitrage - Fédérations en charge de l'arbitrage	Groupe La Poste	3 ans	10 k€	Année 1 :25 k€ Année 2 et 3 : 35 k€	-TA versée à l'UFR STAPS 25 k€/an -Contrat CIFRE 15 k€/an
		FFR		2,5 k€	Année 1 :12,5 k€ Année 2 et 3 : 15 k€	-Tutorat des jeunes (12h/an) -Frais de vie pour les sessions de DU
		FFF				
Donateurs	Implication des acteurs territoriaux	Ville de Clermont-Ferrand	1 k€	Année 1 :9 k€ Année 2 et 3 : 10 k€		
		Région Auvergne	5 k€	Année 1, 2 et 3 :15 k€		

b. Proposition de stratégie partenariale

➤ Objectifs

Le PERF peut :

- accueillir de nouveaux partenaires intéressés,
- mener activement une recherche de partenaires (l'appel de fonds ne devant pas être l'objectif de cette démarche).

Il s'agit d'anticiper suffisamment les démarches afin :

- d'assurer la viabilité du PERF à moyen ou long terme et d'anticiper ces questions,
- d'accroître la complémentarité des membres de la structure par rapport à ses missions.

➤ Des principes à construire

Géraldine RIX-LIEVRE précise que ces principes ne constituent aujourd'hui qu'une proposition qui pourrait servir de base de réflexion pour essayer d'anticiper les réponses aux futures sollicitations. Le conseil approuve cette idée.

En fonction de ces objectifs plusieurs principes doivent être construits. Un cadre de réflexion est proposé à la discussion. Il s'agit de considérer :

- *La nature du partenaire potentiel*

Le partenaire potentiel doit porter une image positive et valorisante du sport et de l'arbitrage. Il peut être une entreprise (à l'exception des clubs sportifs professionnels), une fédération, ou une association.

- ✓ Propositions de principes spécifiques de l'accueil d'une entreprise

Le PERF peut accueillir une entreprise :

- par secteur d'activité,
- qui bénéficie d'un niveau de visibilité national ou international ou un apport technique discriminant au PERF (apport en nature).

- ✓ Propositions de principes spécifiques de l'accueil d'une fédération sportive

Le PERF peut accueillir une fédération :

- concernée par l'arbitrage,
- de sports collectifs,
- avec un arbitrage présent sur l'aire de jeu.

- ✓ Cas du membre bienfaiteur

Une personne physique ou morale peut devenir « membre bienfaiteur » à condition qu'elle s'engage dans des actions de valorisation, qu'elle ne soit plus en activité (pour un joueur par exemple). Il y a un principe de neutralité à respecter.

- *Le type d'apport (financier ou en nature)*

Deux types d'apport peuvent être envisagés :

- L'apport financier ;
- L'apport en nature : savoir-faire ou produits permettant d'enrichir les actions du PERF à condition qu'il n'y ait pas de charges. Dans ce cas le montant pourrait ne pas être discriminant (à l'inverse de l'apport financier cf. paragraphe suivant) ;

Le rapport entre le type d'apport, son montant et la durée de l'engagement pourraient aussi être pris en compte. Une possibilité serait de discuter les apports potentiels en fonction des apports des membres actuels du PERF pour éviter les déséquilibres entre les membres.

Le PERF Arbitrage doit rester avant tout une structure d'activité et non pas de capitalisation.

Eric DORE ajoute qu'il faudrait considérer si le donateur potentiel souhaite ou non associé son nom/sa marque/son institution au PERF Arbitrage et contribuer ou non au conseil de gestion. En l'absence de cette double volonté les problèmes d'image et de déséquilibre potentiel avec les partenaires actuels ne se posent plus.

Pascale DUCHE précise qu'un apport en investissement pourrait être tout fait ponctuel. Selon Alain BUSSIERE, il faut également réfléchir au principe à adopter face à une sollicitation s'accompagnant d'un apport important mais tout à fait ponctuel.

Géraldine RIX-LIEVRE remercie les membres du conseil pour leurs différents éclairages qui permettent d'envisager des scénarii qui ne l'avaient pas été et propose d'enrichir ce cadre de réflexion au fur et à mesure des sollicitations à venir.

c. Les sollicitations actuelles

➤ Les partenaires du DU « Sport de haut-niveau et arbitrage

- *Fédérations Françaises de Basket-Ball et de Handball*

Elles ont été sollicitées au moment de la création du PERF. Elles ont différé leur intégration pour des raisons de structuration interne et des raisons budgétaires. Sans être très sollicitatif, il faut néanmoins que le PERF garde le contact.

- *Dartfish*

Dartfish propose un apport en nature (équipement en logiciel de traitement vidéo des salles informatiques de l'UFR STAPS de façon permanente et des ordinateurs des arbitres du DU de façon temporaire) et éventuellement un apport financier direct. L'entreprise souhaiterait être identifiée comme partenaire. En revanche, le PERF ne l'intégrerait pas dans l'instance de décision. Ce partenariat a un vrai intérêt technique pour les étudiants arbitres.

Il faut garder à l'esprit que Dartfish s'inscrit dans une démarche de clientélisme.

Sous réserve que Dartfish ne demande pas l'exclusivité, le conseil de gestion valide à l'unanimité (14 votes) l'élaboration d'une convention de partenariat avec cette entreprise.

➤ Autres sollicitations

- Vandystadt (agence de photographies omnisports)
- EDF

Compte tenu qu'il n'y a à ce jour pas de demande formelle, le conseil remet à l'ordre du jour de sa prochaine réunion l'étude de ces sollicitations.

VII. Actions de communication

Quelques outils sont disponibles :

- Un kakémono du PERF,
- Un flyer sur l'option Arbitrage Sportif.

Quelques outils sont en cours de construction :

- un site WEB du PERF Arbitrage,
- Un logo.

Ces outils seront présentés lors du prochain conseil de gestion du PERF, en Octobre.

La communication contextuelle sera également à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Géraldine Rix-Lièvre

Déléguée Générale du PERF Arbitrage